



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* sa résolution [1970 \(2011\)](#) imposant l'embargo sur les armes à l'encontre de la Libye et toutes ses résolutions ultérieures sur la question,

*Rappelant également* sa résolution [2292 \(2016\)](#) concernant le strict respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes,

*Conscient* que la Charte des Nations Unies lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

*Réaffirmant* que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de prolonger les autorisations visées dans la résolution 2292 pour une nouvelle période de douze mois à compter de la date de la présente résolution;
2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, dans les onze mois suivant l'adoption de la présente résolution, sur l'application de celle-ci;
3. *Décide* de rester activement saisi de la question.

